

- **Loi « Seniors »** / Publication de la loi [n°2025-989](#) du 24.10.2025 : nouveau motif de CDD, nouvelle périodicité des entretiens professionnels, création du CDI de valorisation de l'expérience professionnelle, négociation obligatoire sur les seniors, fin de la limite de 3 mandats successifs pour le CSE... Décryptage rapide sur le site [vie publique](#).
- **LFSS 2026** / Publication de la loi [n°2025-1403](#) du 30.12.2025 : encadrement des arrêts de travail, suspension de la réforme des retraites, mesures portant sur la retraite des mères de famille, nouveau congé de naissance, reconnaissance des MP, majoration de la contribution patronale sur les indemnités de rupture conventionnelle... Décryptage rapide sur le site [vie publique](#) ; les barèmes 2026 dans les [Actualités de l'URSSAF du 02.01.2026](#)
- **APLD Rebond** / [Questions-réponses](#) du ministère du travail mis à jour le 08.01.2026.
- **AT/MP et protection en droit du travail** / Dichotomie entre le droit du travail et le droit de la sécurité sociale affirmée par la Cour de cassation dans 3 arrêts des 10 et 25.09.2025 ([n°23-19841](#), [n°24-12900](#), [n°22-20155](#)).
- **Aides aux contrats d'apprentissage** / Publication du décret [n°2025-1031](#) du 31.10.2025 qui prévoit de nouvelles règles de proratisation des aides versées aux employeurs.
- **Nombre de jours de travail par semaine** / La Cour de cassation apporte une précision importante dans un arrêt du 13.11.2025 [n°24-10733](#) : « toute semaine civile doit comporter un repos de vingt-quatre heures consécutives auxquelles s'ajoutent les heures consécutives de repos quotidien, **sans exiger** que cette période minimale de repos hebdomadaire soit accordée au plus tard le jour qui suit une période de six jours de travail consécutifs ». En l'espèce, un salarié avait pu légalement travailler pendant 12 jours consécutifs.

ALERTES POINTS DE VIGILANCE



- **Liberté d'expression et intérêt légitime de l'entreprise** / Dans un arrêt du 14.01.2026 [n°23-19947](#), la Cour de cassation donne un mode d'emploi aux juges du fond pour apprécier s'il est porté atteinte à la liberté d'expression : « Lorsqu'il est soutenu devant lui qu'une sanction porte atteinte à l'exercice par le salarié de son droit à la liberté d'expression, il appartient au juge de mettre en balance ce droit avec celui de l'employeur à la protection de ses intérêts et pour ce faire, d'apprécier la nécessité de la mesure au regard du but poursuivi, son adéquation et son caractère proportionné à cet objectif ».
- **IA et consultation du CSE** / Si une entreprise souhaite déployer des outils d'intelligence artificielle, attention à la question de la consultation préalable du CSE. Plusieurs Tribunaux Judiciaires considèrent que la consultation est obligatoire en pareille hypothèse.

Y AVEZ-VOUS PENSÉ ?



- **Contrôle URSSAF** / Publication de la nouvelle Charte du cotisant contrôlé – [communiqué du BOSS du 06.01.2026](#).
- **Transparence des rémunérations** / La Directive européenne du 10.05.2023 doit être transposée en France en 2026 et normalement au plus tard le 07.06. [Une rapide synthèse](#) du site service public permet de faire un point sur les principales obligations de l'employeur en la matière.